

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG  
SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE  
D'ALSACE ET DE LORRAINE



PROJET DE CREATION  
D'UN CIMETIERE  
COMMUNE DE SCHAEFFERSHEIM -67-

---

Rapport Géologique

---

20 janvier 1972

- INTRODUCTION -

Le Conseil Municipal de la commune de Schaeffersheim a chargé le Service de la Carte Géologique d'Alsace et de Lorraine d'étudier les terrains projetés pour la création à l'extérieur de l'agglomération d'un nouveau cimetière.

Celui-ci devra remplacer l'actuel qui, attenant à l'église, est devenu trop étroit depuis quelques années.

Ce projet intéresse les parcelles 202 et 203 au lieu-dit "Voegel".

Une visite des lieux a été effectuée, le 10 décembre 1971.

- CONDITIONS GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIQUES -

La commune de Schaeffersheim est située sur des formations de loess épaisses de 1 à 2 m qui reposent sur les alluvions rhénanes de la plaine d'Alsace.

Alors que les formations loessiques sont peu perméables et possèdent une aptitude de rétention élevée à l'égard des pollutions superficielles, les graviers et galets sous-jacents sont au contraire très perméables.

Dans ce secteur, le sens d'écoulement de la nappe est E - N.E. La cote moyenne de la surface piézométrique est 152 m.

- SITUATION DU CIMETIERE -

Le futur cimetière est situé à 300 m au N.O de l'extrémité Nord du village, à l'altitude approximative de 152,50 m.

A cet endroit, on a pu observer, dans une fosse de 2 m de profondeur, la coupe des terrains suivants :

de 0 à 0,15 m	Terre végétale brun foncé
0,15 à 0,60 m	Terre végétale brun clair
0,60 à 1,75 m	Limon loessique brun jaune avec rares galets
1,75 à 2,00 m	Argile et galets (30 %)

.../...

Le fond de la fouille était sec, aucune arrivée d'eau n'a été constatée en cours de creusement.

Compte-tenu du gradient hydraulique de la nappe, qui est de 0,7 pour 1000 dans ce secteur, on évalue la cote de sa profondeur moyenne, au cimetière, à 151,50 m soit à 0,50 m plus basse qu'au centre du village.

Les terrains du cimetière sont donc noyés temporairement. Ainsi, le niveau moyen de la nappe phréatique se tient à moins 1 m et cela pendant une période qui peut varier entre une et huit semaines, d'une année à l'autre. Par contre, la période, durant laquelle le niveau se situe à moins 1,50 m, est nettement plus longue : six mois.

En conséquence, dans leur état actuel, ces terrains sont inaptes à une décomposition convenable des corps.

- ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

La commune est alimentée en eau potable par les forages 272-6-6 et 308-2-59 pour AEP de la ville d'Erstein qui sont situés à 2500 m environ vers l'E - S.E. Ainsi, le cimetière est placé en dehors de leur périmètre de protection éloigné et même légèrement en aval compte-tenu du sens d'écoulement de la nappe.

Les puits particuliers de la commune sont inutilisés depuis 1951, date de mise en place de l'adduction.

A noter également que le cimetière est situé à 4 200 m au S.-S.W du forage AEP de Nordhouse et à l'extérieur du périmètre de protection de ce dernier.

- PRESCRIPTIONS -

Dans leur état actuel et compte tenu de l'élévation de la surface piézométrique en année humide, les terrains sont impropres à une combustion normale des corps.

Aussi, pour servir à cette fin devront-ils être remblayés par de la terre ou des alluvions (graviers, sables) sur une épaisseur de 1 m au minimum après tassement.

Après ces aménagements, on pourra fixer la durée de rotation des corps à 20 ans. Une zone non aedificandi de 35 m devra être respectée autour du cimetière.

.../...

- CONCLUSIONS -

Compte tenu des conditions géologiques et hydrogéologiques existantes, un AVIS FAVORABLE est donné au projet de création du cimetière dans la commune de Schaeffersheim, à l'emplacement indiqué, sous réserve de l'application des prescriptions énoncées.

Le Directeur du Service Géologique  
d'Alsace et de Lorraine



L. SIMLER